

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/04/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230404-129395-DE-1-1

**Séance du mardi 4 avril 2023
D-2023/113**

Date de mise en ligne : 07/04/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 4 avril 2023, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 21h10 à 21h20, présidence de Madame Claudine BICHET
Suspensions de séance de 14h55 à 15h00 et de 19h50 à 20h05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard- G BLANC, et Madame Fannie LE BOULANGER sont partis de 16h05 à 17h55, Madame Brigitte BLOCH absente à partir de 17h50, Monsieur Fabien ROBERT absent à partir de 18h09, et Monsieur Radouane-Cyrille JABER absent à partir de 18h15

Excusés :

Madame Sylvie JUSTOME, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Cotisations aux organismes - Année 2023 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours des précédents exercices, la Ville de Bordeaux a fait le choix d'adhérer à différents organismes au regard de l'intérêt que représente leurs activités pour la ville. Ces décisions, qui faisaient l'objet de délibérations spécifiques, sont reprises depuis l'année 2017 dans un rapport permettant notamment d'entériner l'actualisation de la cotisation requise.

Depuis 2017 il vous est donc proposé de délibérer annuellement sur le versement des cotisations de manière à réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour la Ville de Bordeaux et à prendre en compte les évolutions de cotisations correspondantes.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels la Ville de Bordeaux cotiserait au titre de l'exercice 2023. Par rapport à l'année 2022 les principales évolutions sont les suivantes :

Année	Nombre d'organismes*	Montant
2022	86**	334 980 €
2023	93	354 768 €
Evolution	8,1 %	5,9 %

*un organisme pouvant bénéficier de plusieurs cotisations

**données et montants de la délibération cadre 2022 + délibération spécifique

Pour 2023, le nombre d'organismes pour lesquels des cotisations seront versées évolue légèrement passant de 86 structures à 93 (soit +8,1%), y compris le non-renouvellement de cotisations à 2 organismes. Le montant total des cotisations qui sera versé au titre de cet exercice est en augmentation (+5,9%) par rapport à 2022 passant de 334 980€ à 354 768€.

S'agissant des nouvelles adhésions, 9 organismes sont concernés, représentant un montant global de 20 053€ :

TERRITOIRES D'EVENEMENTS SPORTIFS (TES)

Dans le cadre de son programme sportif de mandature, la ville de Bordeaux a fait un axe prioritaire de rayonner à travers les grands événements sportifs internationaux et le sport de haut-niveau.

La ville de Bordeaux gère le stade Chaban Delmas (34 000 places). La ville développe également directement un programme événementiel important avec par exemple : le Tour de France ou les jeux européens du sport entreprise en 2023. Concernant Paris 2024, Bordeaux accueille six centres de préparation aux jeux (CPJ) et installe une dynamique de compétitions de haut niveau pour le Basket 3x3. La ville est aussi porteuse avec la commune de Bègles d'une candidature pour la coupe du monde de rugby à treize en 2025.

Elle porte enfin une forte volonté politique de s'inscrire comme un territoire hôte de grands événements sportifs exemplaire sur les exigences d'éco-responsabilité.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 7 500€.

DIONEE

Cette association est spécialisée dans les plantes carnivores. En être adhérent permet d'accéder à de nombreux services documentaires scientifiques.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 35€.

ASSOCIATION FRANCAISE DES FUNDRAISERS (AFF)

L'Association Française des Fundraisers est l'association qui fédère les professionnels du fundraising et du mécénat de tous les secteurs de l'intérêt général, depuis 1991. Cette adhésion permet un accès renouvelé à des mécènes dans le cadre de grandes rencontres, et un accès à des formations, études, publications et ressources documentaires. À noter, il s'agit d'une cotisation nominative, donc le tarif applicable est exigé par personne. Le référent mécénat de

chaque direction pourrait en bénéficier dans le cadre de ses missions.
La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 208€.

ARTS EN RESIDENCE

Depuis 2010, Arts en résidence - Réseau national travaille à la structuration et au renforcement de la visibilité des résidences dans le champ des arts visuels. Il fédère des structures de résidences qui œuvrent au développement de la création contemporaine tout en garantissant des conditions de travail vertueuses aux résident-e-s. Fort de 46 structures membres, rassemblées autour d'une charte déontologique qui constitue son fondement et formule ses valeurs, le réseau propose un espace d'échange et de réflexion autour de quatre objectifs principaux :

- Fédérer les membres autour de la pratique de la résidence ;
- Valoriser les activités de résidence de ses membres ;
- Développer des outils de structuration et conseiller sur des pratiques professionnelles vertueuses dans le cadre de l'accueil en résidence ;
- Représenter et promouvoir la pratique de la résidence dans le champ des arts visuels.

L'intérêt est de permettre au CAPC d'assembler sur le plan national son travail d'accompagnement des artistes au cœur du musée/centre d'art à travers le programme de résidence et assurer aussi une mise en commun des compétences avec d'autres acteurs des résidences en France. L'activité de résidence d'artiste est nouvelle au CAPC (avec la création d'un logement dédié depuis 2021), c'est pour cela que ce travail en réseau est essentiel sur cette activité.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 600 €.

ASSOCIATION DES MAIRES VILLE & BANLIEUE DE FRANCE

Cette association qui existe depuis 1983 est contemporaine de la « politique de la ville ».

Pour ses maires fondateurs, il fallait à la fois favoriser le développement des quartiers les plus fragiles du territoire et valoriser l'image des villes de banlieue.

Ville & Banlieue fédère un réseau d'élus de toutes sensibilités politiques sur l'ensemble du territoire national :

- Association force de propositions, indépendante et volontariste ;
- Réseau actif d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- Réseau en dialogue permanent avec les institutions et représentants de l'État.

L'association agit :

- Par des enquêtes et des consultations internes, permettant d'approfondir l'expertise collective.
- Par des communiqués, des prises de positions communes
- Par l'organisation de journées thématiques d'échanges sur nos sujets d'actualité
- Par des commissions organisées en partenariat avec les autres associations d'élus, et autres partenaires pour la recherche d'un intérêt commun.
- Grâce à des échanges réguliers avec les ministres et leurs représentants.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 7 600€.

TERRITORIA

L'observatoire TERRITORIA organise le **Prix TERRITORIA** pour recueillir, valoriser et diffuser les initiatives des collectivités territoriales afin qu'elles deviennent les « bonnes pratiques » des territoires.

Ce Prix TERRITORIA récompense les précurseurs avec l'objectif de faire connaître et essaimer les bonnes pratiques dans tous les domaines de l'action publique locale.

Qu'il s'agisse de la cible visée par l'action, de la démarche et des partenariats mis place pour atteindre les objectifs ou d'un nouveau service rendu aux « usagers » du territoire... toutes les initiatives intéressent le jury du Prix TERRITORIA, présidé par la ministre en charge des collectivités territoriales.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 160€.

OBSERVATOIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE AQUITAINE

L'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine, créé en 2021 sous l'impulsion de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine, vise à améliorer la connaissance des violences sexistes et sexuelles sur le territoire. Il travaille également à la mise en réseau des innovations et bonnes pratiques locales afin de permettre à chaque victime de violences de Nouvelle-Aquitaine un meilleur repérage, une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement dans un souci d'équité territoriale.

En 2023, l'Observatoire va travailler en particulier sur la production trimestrielle des chiffres des violences conjugales, la centralisation et la visibilité des actions sur le territoire, et la conduite d'une étude sur les violences subies par les publics jeunes.
La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 2 500€.

LA PREVENTION ROUTIERE DIFFUSION - VILLE PRUDENTE

Le label Ville prudente a été créé en 2017 par l'association Prévention routière, avec le soutien de partenaires et le parrainage de l'association des Maires de France. Son objet est de valoriser les collectivités qui s'engagent dans la lutte et de prévention de l'insécurité routière.

L'obtention de ce label en novembre 2022 et ce pour une durée de 3 ans (jusqu'en novembre 2025) témoigne de l'implication des élus pour la qualité de vie des habitants de la commune et pour un partage de l'espace public apaisé, ce qui rejoint l'un des grands axes de la mandature.

Le label obtenu, l'adhésion annuelle coulera désormais à la ville, 1 350 € pour 2023. Cette adhésion permet l'accès de la commune à un vaste plan de communication, dont le panneau « Ville prudente », d'échanges avec d'autres villes (colloques, webinaires) et à des outils de promotion de prévention, notamment via des outils de communication digitale en direction du grand public.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 1 350€.

ASSOCIATION DU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS

Cette association de collectivités et d'acteurs dédiés au budget participatif a pour objet de :

- Valoriser le budget participatif comme une avancée démocratique en favorisant son émergence ;
- Œuvrer à la reconnaissance institutionnelle de l'outil budget participatif ;
- Permettre l'échange de bonne pratique.

Ainsi la ville de Bordeaux se reconnaît pleinement dans les principes énoncés dans la charte de principes fondamentaux qui engage les membres de l'association à :

- Donner du pouvoir d'agir au citoyen
- Continuité et régularité
- Egalité d'accès et inclusion
- Transparence et sincérité
- Confiance et émancipation

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 100€.

Au regard des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2023 qui sera adressée à la Ville de Bordeaux, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2023, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de la ville de Bordeaux) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux aux 9 nouveaux organismes présentés dans le présent rapport,
- Approuver la reconduction de l'adhésion de la Ville de Bordeaux auprès des associations et

des différents organismes présentés en annexe de la présente délibération,

- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- Approuver le versement aux organismes concernés par la présente délibération des montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues ;

Les dépenses correspondantes au versement des cotisations seront imputées sur le budget 2023, au chapitre 011 - compte 6281 et ventilées en fonction des domaines concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mesdames Delphine JAMET, Céline PAPIN, Sylvie JUSTOME, Eve DEMANGE, Claudine BICHET et Messieurs Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, Didier JEANJEAN, Mathieu HAZOUARD, Amine SMIHI, Dimitri BOUTLEUX, Baptiste MAURIN, Stéphane GOMOT, Jean-Baptiste THONY.

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC

VILLE DE BORDEAUX - ANNEE 2023 - COTISATIONS AUX ORGANISMES

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2023	
CABINET	BX- A Communication	APACOM	625,00	
		COMMUNICATION PUBLIQUE	950,00	
	BX- A Rel. internationales	A.I.M.F. MAIRES RESPONSABLES METROPOLES FRANCOPHONES	6 920,00	
		SO COOPERATION	1 500,00	
		CITES UNIES FRANCE	14 824,00	
EDUCATION, SPORTS ET SOCIETE	BX- E Dir. Vie ass. Enfance	COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM	1 000,00	
		UNICEF	200,00	
		RNMA	700,00	
	BX- E Dir. Des sports	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU SPORT (ANDES)	1 871,00	
		TERRITOIRES D'EVENEMENTS SPORTIFS (TES)	7 500,00	
BX- E Dir. Education	RESEAU FRANCAIS DES VILLES EDUCATRICES (RFVE)	1 725,00		
	ANDEV	200,00		
AFFAIRES CULTURELLES	BX- F Conserva. Nat. Région	ANPAD	30,00	
		HALLE DES DOUVES	30,00	
		CONSERVATOIRES DE FRANCE	320,00	
	BX- F Dir. Etab. Culturels	SITES ET CITES REMARQUABLES DE France	4 800,00	
		FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES POUR LA CULTURE (FNCC)	1 782,00	
		CLUB INNOVATION ET CULTURE FRANCE (CLIC)	810,00	
		FRENCH REGIONAL AMERICAN MUSEUM EXCHANGE	6 500,00	
		FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION AQUITAINE	1 000,00	
		BOTANIC GARDEN CONSERVATION INTERNATIONAL	595,00	
	BX- F Dir. Jardin botanique	CONSERVATOIRE BOTANIQUE SUD-ATLANTIQUE	1 355,00	
		CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE	50,00	
		ICOM	620,00	
		JARDINS BOTANQUES DE FRANCE ET DES PAYS FRANCOPHONES	250,00	
		SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (SNHF)	500,00	
		BOTALISTA	95,00	
		AMCSTI	180,00	
		DIONEE	35,00	
		ARBA NA	non reconduit	
		STE BOTANIQUE DU CENTRE OUEST	76,00	
		BX-Dir.Lecture publique	HALLE DES DOUVES	30,00
			BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION - EUREKOI	450,00
	ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE (ABF)		280,00	
	COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU		190,00	
	ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE		120,00	
	CINEMATHEQUE DU DOCUMENTAIRE		100,00	
	IMAGES EN BIBLIOTHEQUES		480,00	
	RESEAU CAREL		60,00	
	FEDERATION DES MAISONS D'ECRIVAINS		100,00	
	AGENCE QUAND LES LIVRES RELIENT		70,00	
	STE INTERNATIONALE DES AMIS DE MONTAIGNE		44,00	
ALF (Association des Ludothécaires de France)	80,00			
BX- F Musée Art Contemp. CAPC	ASSOCIATION VIDEOMUSEUM		7 900,00	
	ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	1 500,00		
	BLA ! - ASSOCIATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE LA MEDIATION EN ART CONTEMPORAIN	100,00		

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2023
AFFAIRES CULTURELLES	BX- F Musée Art Contemp. CAPC	DCA - ASSOCIATION FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT DES CENTRES D'ART CONTEMPORAIN	1 400,00
		AFF - ASSOCIATION FRANCAISE DES FUNDRAISERS	208,00
		WAC	50,00
		ICOM	740,00
		ART EN RESIDENCE	600,00
	BX- F Musée Arts Décoratifs	ICOM	620,00
		WAC	50,00
		ASSOCIATION VIDEOMUSEUM	980,00
		ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	181,25
	BX- F Muséum histoire nat.	AMCSTI	300,00
		ICOM	620,00
	BX- F Musée d'Aquitaine	FÉDÉRATION DES ÉCOMUSÉES ET MUSÉES DE SOCIÉTÉ	950,00
		ASSOCIATION REGIONALE DES GRANDS ACTEURS DU TOURISME NOUVELLE AQUITAINE	650,00
		FRENCH LINES	120,00
		RESEAU AQUITAIN POUR L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DE L'IMMIGRATION (RAHMI)	20,00
		ICOM	620,00
		COMITE REGIONAL DU TOURISME NOUVELLE AQUITAINE	245,00
		HANDICAP NOUVELLE AQUITAINE	100,00
	BX- F Musée des Beaux Arts	CLUB DES ENTREPRISES DE MERIADECK	100,00
		WAC	50,00
		COMITE FRANCAIS D'HISTOIRE DE L'ART	20,00
		ICOM	620,00
		ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	250,00
SOLIDARITES ET CITOYENNETE	BX- O Dir. Dév. social	FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE	5 829,00
		FRANCE MEDIATION	1 000,00
		ODAS	2 980,00
		RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE	750,00
		TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE	500,00
		INTER-RESEAUX DES PROFESSIONNELS DSU	600,00
		TERRITORIA	160,00
		RESEAU VILLE ET BANLIEUE	7 600,00
	BX- O Dir. Pôle seniors	RESEAU FRANCOPHONE VILLE AMIES DES AINES	non reconduit
	BX- O Dir Prév Promo Santé	ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA (ELCS)	1 000,00
		RESEAU FRANCAIS DES VILLES SANTE DE L'OMS	1 308,00
	BX- O Gestion DGSC	ASSOCIATION MEDiateurs collectivites TERRITORIALES - AMCT	700,00
		INSTITUT DES AFRIQUES	500,00
		EUROPEAN COALITION OF CITIES AGAINST RACISM (ECCAR)	1 000,00
		RAINBOW CITIES NETWORK (RCN)	1 000,00
		ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA)	5 000,00
		EGIDES	250,00
		OBSERVATOIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE	2 500,00
TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES	CDC Dir anim trans ACTE	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	4 000,00
	CDB Dir strat et MOA ACTE	ASSOCIATION FRANCAISE DE L'ECLAIRAGE	1 280,00
AMENAGEMENT	LAI Dir urbanisme DGA	ABFPM - ASSOCIATION DES BIENS FRANCAIS PATRIMOINE MONDIAL	3 000,00
		CAUE (CONSEIL ARCHITECT URBANI ENVIRON 33)	500,00
		I.C.O.M.O.S.	1 820,00

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2023
AMENAGEMENT	LAI Dir urbanisme DGA	ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL	10 000,00
	DAAF DGA	GIRONDE RESSOURCES	50,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	MAE Dir dév éco DGDE	ALLIANCE NATIONALE DES VILLES D'INNOVATION POUR L'EMPLOI	6 701,00
		INVEST IN BORDEAUX	76 225,00
		AGIR POUR LE FLUVIAL	1 000,00
		GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM (GSEF)	3 792,00
		LA GEMME	13 500,00
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	DIR TERRITOIRE D'AVENIR TERRITOIRE EN COOPERATION	AFCCRE	9 929,00
		EUROCITIES	8 150,00
SECRETARIAT GENERAL	IAC Service coord appui	ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE	65 000,00
		FRANCE URBAINE	34 353,41
PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LA POPULATION	BX- D Dir. Police municipale	LA PREVENTION ROUTIERE DIFFUSION - VILLE PRUDENTE	1 350,00
	BX- D Dir. Proxi. Territor	OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP) - CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX ELUS (CGLU)	2 000,00
		ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES EDUCATRICES	1 300,00
		ASSOCIATION DU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS	100,00
		TOTAL	354 768,66